

SORTIES PATRIMOINE ARDÉCHOIS ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES OU MATERNELLES

03/07/2017

Objet :

Aides aux sorties pédagogiques sur des lieux dédiés à l'archéologie, à la préhistoire ou dans des musées qui mettent en place des ateliers en direction des élèves.

27 sites ou musées en Ardèche sont retenus dans ce cadre :

PALÉONTOLOGIE ET PRÉHISTOIRE	
Grottes et Musée Régional de Préhistoire	ORGNAC L'AVEN
Musée et site archéologiques	SOYONS
Museum de l'Ardèche	BALAZUC
ANTIQUITÉ	
MuséAL, musée et site archéologique	ALBA-LA-ROMAINE
MOYEN AGE	
Abbatiale romane	CRUAS
Commanderie de Jalès	BERRIAS-ET-CASTELJAU
HISTOIRE CONTEMPORAINE	
Musée Départemental de la Résistance en Ardèche	LE TEIL
HISTOIRE ET CULTURE TECHNIQUE	
Musée des Papeteries Canson et Montgolfier	DAVEZIEUX
Arche des Métiers	LE CHEYLARD
École du Vent	SAINT CLÉMENT
Musée du Car - Espace Joseph Besset	VANOSC
HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES	
Espace culturel Olivier de Serres	MIRABEL
Musée de la Châtaigneraie	JOYEUSE
Musée Alphonse Daudet - Maison des traditions ardéchoises	SAINT ALBAN AURIOLLES
Musée vivant de la laine et du mouton	SAINT PIERREVILLE
Musée du Châtaignier	SAINT PIERREVILLE
HISTOIRE - ARCHIVES	
Archives Départementales	PRIVAS
BEAUX ARTS	
Château-Musée	TOURNON-SUR-RHONE
Château de Vogüé - Pôle culturel et site historique	VOGUE
PATRIMOINE INDUSTRIEL	
Écomusée du Moulinage	CHIROLS
Filature "Le Moulinet"	LARGENTIERE
Moulinage "La Neuve"	MARCOLS-LES-EAUX

PATRIMOINE BÂTI	
Centre International construction et patrimoine (CICP)	VIVIERS
La bastide royale (Pays d'art et d'histoire)	VILLENEUVE DE BERG
Église Saint Jean Baptiste (Pays d'art et d'histoire)	MEYSSE
Les hôtels particuliers (Pays d'art et d'histoire)	VIVIERS ou BOURG-SAINT-ANDÉOL
Une ville industrielle et son habitat (Pays d'art et d'histoire)	LE TEIL

Bénéficiaires :

Les communes pour le financement des sorties des écoles élémentaires ou maternelles publiques ou privées, les Instituts Médico-Éducatifs (IME) et Instituts Thérapeutiques Éducatifs Professionnels (ITEP).

Nature :

Pour les communes défavorisées (définies critères FDPTP 2^{ème} part) :

Subvention de **7 €** par enfant.

Pour les autres communes :

Subvention de **5 €** par élève.

Cette aide est limitée à une seule journée par année civile et par classe, quelle que soit la durée du séjour.

Cette subvention est subordonnée à une participation minimale des communes sièges à hauteur de 5 €.

La participation des familles doit être d'un montant modeste.